

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU
38, AVENUE FAIRMOUNT EST**

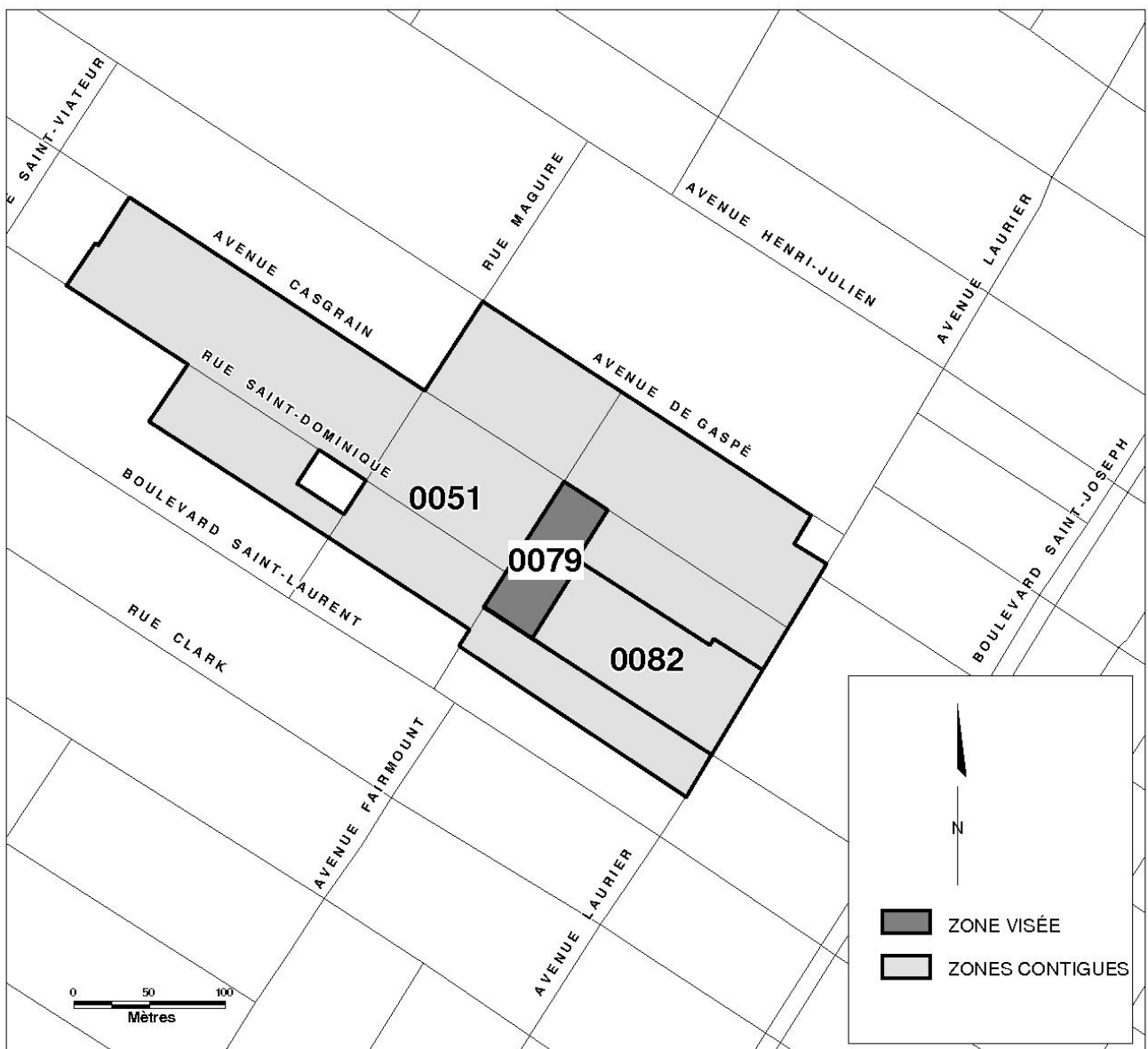
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA12 25 0020 du 6 février 2012, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 38, avenue Fairmount Est;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 29 février 2012 à 18 h**, à la salle Le Plateau située au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, la requalification de l'enveloppe du bâtiment de l'école Saint-Louis située au 38, avenue Fairmount Est, sans reprendre l'ensemble des composantes architecturales d'origine du bâtiment, en dérogation aux exigences des articles 58, 63 et 80 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contigües :



Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 9^e jour de mois de février 2012

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx